



Consignes pour la rentrée scolaire et le constat de rentrée 2025

Fiche 5 – Le changement d'année scolaire ANNEXES

Fiche 5 – Le changement d’année scolaire

(DSI académique, directeurs d’école)

1 – La date du changement d’année scolaire 2025

Pour la rentrée scolaire 2025, le changement d’année scolaire dans Onde s’effectue IMPÉRATIVEMENT le 1 septembre 2025 à partir de 00h01, pour toutes les académies des zones A, B, C et les académies de Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Andorre.

Dans toutes les écoles de ces académies, **en conséquence, la date du 1^{er} jour de l’année scolaire 2025-2026 dans Onde est le 1 septembre 2025.**

2 - Changement d’année scolaire dans Onde par la DSI académique

Les opérations informatiques de changement d’année scolaire se déroulent le 1 septembre 2025 à partir de 00h01, pour toutes les académies, conformément à la procédure présentée lors de la classe virtuelle de fin juin 2025 aux DSI académiques.

L’enjeu est de rendre l’application Onde accessible aux directeurs d’école AU PLUS TÔT le jour de la rentrée ; l’objectif visé reste une mise à disposition opérationnelle de l’application Onde dès 7h sans attendre la validation de la diffusion nationale.

Le rectorat informe les DSDEN de la réouverture des accès dans la matinée du 1 septembre 2025, après contrôle des accès et des données.

Au terme de l’opération de bascule, l’année scolaire 2025-2026 est active dans tous les départements et académies.

Dès l'accord de leur rectorat, les DSDEN informent immédiatement les directeurs d'école et les chefs d'établissement qui peuvent donc procéder à l'ensemble des opérations qui leur incombent (radiations, admissions définitives, répartitions, annulations des admissions acceptées non suivies d'effet... importations des données).

3 – Conséquences du changement d'année scolaire

Une fois la bascule automatique effectuée,

→ **l'année 2024-2025 passe dans l'historique.**

La scolarité 2024-2025 d'un élève a été figée au dernier jour de l'année scolaire 2024-2025 (soit le 31 août 2025) et ajoutée au cursus scolaire de son dossier pour l'année 2024-2025.

→ **l'année 2025-2026 devient l'année active.**

4 – Les opérations que les directeurs d'école doivent réaliser dans Onde

Rappel des opérations :

1. Calcul et validation des effectifs dans Onde par les directeurs d'école
2. Consolidation et constitution des 3 fichiers Excel « Calcul constat XXXXXX_xxx.xls » par la DEPP
3. Vérification et correction des 3 fichiers Excel « Calcul constat XXXXXX_xxx.xls » transmis par la DEPP
4. Validation des effectifs constatés par le recteur d'académie

Ces opérations sont détaillées dans la fiche n°6 :

« Onde-consignesRS2025_Fiche6_constat_effectifs »

Sur la page d'accueil de l'application, en vision « Mon tableau de bord », les directeurs d'école peuvent se référer chaque jour aux indicateurs du bloc « Effectifs 2025-2026 », en lien direct avec les fonctionnalités de gestion appelées par chacun d'entre eux (admission acceptée, admission définitive, passage, répartition, radiation) :

Les effectifs	
Effectifs 2021-2022	Préparation 2022-2023
0 INSCRIT	0 INSCRIT
0 ADMISSIBLE	0 ADMISSIBLE
279 ADMIS	237 ADMIS
0 Admis accepté	21 Admis acceptés
0 réparti	0 réparti
0 non réparti	21 non répartis
279 Admis définitifs	216 Passages dans l'école
279 répartis	0 réparti
0 non réparti	216 non répartis
0 bloqué	63 RADIÉS
0 en attente d'INE	63 passages hors école
10 RADIÉS	0 sans passage

5 – Récupération des élèves radiés automatiquement par défaut de décision de passage

Toutes les décisions de passage concernant les élèves admis définitifs au titre de l'année 2025-2026 doivent avoir été enregistrées dans Onde AVANT le changement d'année scolaire.

A défaut, les élèves sont radiés **AUTOMATIQUEMENT** de leur école lors du changement d'année scolaire. En conséquence, ils n'apparaissent plus dans l'effectif de l'école.

En ce cas, pour retrouver rapidement les élèves toujours présents dans l'école à la rentrée 2025, le directeur d'école accède à la liste des élèves radiés de l'école en 2024-2025 et procède à leur admission définitive en masse (collective).

Procédure d'admission collective

Menu « Elèves » – Sous-menu « Admission > Gestion collective / Enregistrement des nouvelles admissions » > Ecran « Recherche d'Elève » > Sélection de critères > Etat : « radié » > sélectionner l'école > sélectionner les élèves à admettre.

Une fonctionnalité d'admission individuelle est disponible également si le directeur d'école préfère traiter la situation élève par élève

Menu « Elèves » – Sous-menu « Admission > Gestion individuelle / Enregistrement des nouvelles admissions » > Ecran « Recherche d'Elève » > Sélection de critères > Atteindre le 2nd écran en cliquant sur le bouton « Autre » > récupérer les données administratives de ces élèves.

ANNEXES

RECOMMANDATION

→ Il est impératif de se référer aussi aux instructions sur le constat de rentrée 2025 propres à chacun des secteurs d'enseignement.

→ Les correspondants techniques en charge de DECIBEL au rectorat ne doivent pas programmer de photo-constat entre du 11 au 15 septembre afin de ne pas bloquer la procédure automatique d'extraction qui sera réalisée par le PIAD (Bordeaux) le 16/09/2025.

Pour tout complément d'information, les personnes suivantes sont à votre disposition :

Equipe de diffusion de la DSI nationale d'Orléans-Tours

De façon générale, le dépôt de signalement selon la procédure détaillée sur le site de diffusion de l'application Onde (<http://diff.ac-orleans-tours.fr/>) dans la rubrique « Signalements » par les personnes habilitées de l'académie sera privilégié.

Pour des cas très spécifiques l'adresse mail suivante pourra exceptionnellement être utilisée : l.diffusion.onde@ac-orleans-tours.fr.

Annexes – Schéma récapitulatif de la procédure du constat de rentrée 1er degré

